

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **47 (1911)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

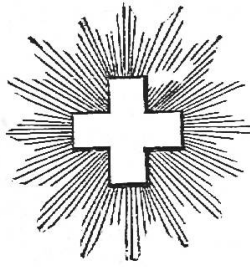
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLVII^{me} ANNÉE

N^o 3.



LAUSANNE

21 janvier 1911.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Un congrès italien de morale.* — *Chronique scolaire : Genève, Neuchâtel, Vaud.* — PARTIE PRATIQUE : *Compositions.* — *Dictées.* — *Instruction civique.* — *Calcul oral.* — *Comptabilité.* — *Le patriotisme.*

UN CONGRÈS ITALIEN DE MORALE

Parmi les revues italiennes, une des plus vivantes et des plus sincères est sans doute *La Voce* de Florence dont l'habile directeur Giuseppe Prezzolini aborde les questions du jour avec un grand sérieux, une franchise parfois un peu dure et une originalité forte et vivante. Voulant établir entre ses lecteurs un lien plus étroit et désirant étendre son rayonnement, *La Voce* a organisé à Florence, du 12 au 14 novembre, un *Convegno per la questione sessuale* qui a eu un grand succès moral et un retentissement inespéré. On avait évité à dessein le nom de congrès. Il n'y avait ni bureau, ni scrutateurs, ni thèses, ni procès-verbal, ni banquet officiel, ni invitations, ni réclame. On voulait pour cette première réunion un libre échange d'idées entre tous ceux qui réfléchissent, à quelque camp qu'ils appartiennent. Et la discussion fut empreinte de sérieux, du respect des opinions d'autrui et d'une sincérité peu commune quand il s'agit de problèmes aussi délicats et aussi passionnément agités devant un auditoire aussi bigarré.

Le sujet choisi et son titre précis n'étaient pas faits pour s'attirer les sympathies bienveillantes de tous les cercles intéressés. On aurait pu parler de *l'Education physique et morale de la jeunesse* pour éviter d'être suspecté dans certains milieux, mais la franchise du terme allemand avait du bon et les esprits ouverts, larges et sincères accouraient nombreux d'un peu partout. Il y avait

des délégués de la Sicile et du Piémont ou de la Lombardie, des professeurs de médecine, des pédagogues, des maîtres de tous degrés, des étudiants, des pasteurs et des prêtres, des dames et des demoiselles. Parmi les sociétés représentées par des délégués, spontanément annoncés, nommons l'Eglise vaudoise de Venise, le Conseil national des femmes italiennes, la fédération milanaise de la Société du corps enseignant, les socialistes chrétiens de Gênes, la Revue de psychologie appliquée, le Comité italien contre la Traite des blanches et l'Association suisse pour la protection de l'enfant et de la femme. En tout environ soixante à quatre-vingts personnes suivant l'importance des six séances longues et nourries.

Aucune parole indélicate ou vulgaire, aucune attaque personnelle. Tous les sujets furent traités avec cette mesure dans l'exposé et cet égard pour les convictions opposées qui sont le fruit des intentions pures et de la pensée supérieure de tous les participants.

Le sénateur Foà de l'Université de Turin, un des orateurs les plus autorisés du congrès, fit un rapport splendide sur l'éducation morale et physique de la jeunesse. La première éducatrice naturelle de l'enfant est la mère dont l'amour éclairé, unique au monde, peut mieux que personne réaliser un programme pédagogique. Mais si elle est incapable et que sa prévoyance fasse défaut, l'école doit subvenir à cette lacune, avant que l'enfant soit entraîné par des courants délétères. Cependant cette instruction scolaire ne peut former l'objet d'une nature spéciale à enseigner, mais elle doit entrer dans les leçons de morale et d'hygiène. Les événements naturels de la vie doivent en fournir l'occasion ou le prétexte pour satisfaire d'une façon saine et franche une curiosité légitime, et pour préserver le garçon de vices dangereux et de penchants funestes. Plusieurs maîtres présents font remarquer que l'enfant italien, dès les premières classes, connaît déjà en théorie au moins les mystères de la vie. Mais il les connaît mal et cela notamment dans les grandes villes où mille facteurs divers concourent pour pervertir son esprit par des exemples, des contacts et des excitations dangereuses. Ici la tâche du maître est plus grande et plus

délicate. En quittant l'école moyenne, à l'entrée de la vie qui s'ouvre devant lui et des responsabilités qu'il encourt, le besoin d'une instruction plus profonde et plus répandue se fait doublement sentir. Et ceux même qui ne l'admettent pas à un âge moins avancé, sont d'accord qu'elle se fasse à ce moment-là. Mais l'instruction seule ne suffit pas. La philosophie ne fait pas les philosophes et l'instruction sexuelle ne rend pas l'homme pur. Il faut former des caractères et relever la foi dans un idéal supérieur de vie. Ne négligeons pas non plus l'éducation physique et donnons-lui cette forte spiritualité, à l'éducation morale par contre cette robustesse, dont elles ont grand besoin. Pas de traités et de livres spéciaux dans la main de la jeunesse. Et pas non plus des discours de médecins-spécialistes, bien intentionnés sans doute, mais qui manquent si souvent de tact et de mesure dans leurs développements. Aux maîtres seuls incombe la tâche de cet enseignement et il faut les former dans ce but. La mère du peuple, travaillant loin de son foyer et chargée de mille devoirs est, par la force des choses, une piètre éducatrice et il ne faut pas lui en faire un reproche. Enfin luttons contre cette abondante littérature répandue partout qui, sous prétexte d'instruire, excite les tendances de libertinage et de volupté dans les jeunes âmes.

M^{me} Maino, de Milan, le fervent apôtre de l'éducation féminine, traite avec une chaleur émouvante et une inspiration qui touche profondément l'assemblée, plusieurs points touchant à la protection et au bien-être de la femme du peuple. Son exposé est d'une clarté rare et la bonté maternelle qui se dégage d'elle conquiert d'emblée toute l'assistance à la lutte contre la traite des blanches dont Mme Maino est une des plus ardentes promotrices. Sans pouvoir toucher à plusieurs autres rapports sur la coéducation, la morale unique, l'éducation sexuelle dans les organisations ouvrières, nous arrivons aux deux points culminants du congrès, à la discussion sur le *néomalthusianisme* et celle sur le *célibat*.

Le professeur Bossi, gynécologue de Gênes, avait la tâche ardue de partir en guerre contre une théorie admise plus ou moins par la majorité des participants. Soutenu par plusieurs orateurs, il finit par être battu. On arrivait cependant à un ordre du jour, non

voté par une majorité, mais exprimant une simple tendance. Le congrès croit à la nécessité d'une base morale de l'éducation sexuelle, il affirme les devoirs de l'individu vis-à-vis de la descendance et vis-à-vis de la société, et sa responsabilité dans l'acte sexuel comme dans tous les actes de la vie.

Il reconnaît la légitimité des pratiques néomalthusiennes quand elles dérivent d'un sens rigoureux des responsabilités encourues par les parents envers les enfants et la société. Il juge toutefois dangereux, dans les conditions actuelles, morales et intellectuelles de l'Italie, la propagande systématique en faveur du néomalthusianisme. *La Voce* et d'autres revues avaient déjà discuté la question récemment dans leurs colonnes; et l'on y reviendra sans doute lors de la prochaine réunion.

Non moins écouté et discuté fut le rapport du professeur G. Avolio de Naples sur le célibat du clergé. Il est directeur de la revue *Battaglie d'oggi*, très répandue, et qui fait beaucoup de bruit en Italie. Profondément religieuse et nettement sociale, elle est en même temps anticléricale, sévissant avec une sainte colère contre les abus de l'Eglise et stigmatisant le vice caché, par amour, non par haine, pour le catholicisme. Il ne veut pas présenter une solution de la question, mais la poser et établir la situation de fait. Tout en reconnaissant les grands avantages du célibat dans bien des cas, il voudrait cependant que le clergé soit libre de l'adopter ou non. Il désire intéresser l'opinion publique à ces prêtres, qui par sincérité et pour des motifs élevés, ont déposé l'habit sacerdotal et sont souvent injustement exposés au mépris des laïques qui les abandonnent dans une triste situation économique. A ces braves, il faut trouver du travail, et il serait bon que même le prêtre en fonctions fut un travailleur à l'instar des premiers chrétiens. On sait que M. Avolio dirige lui-même plusieurs œuvres de ce genre et que son influence est très grande dans le clergé italien et parmi ses meilleurs éléments. Des prêtres assistent d'ailleurs à la séance et d'autres envoient par télégramme leur adhésion aux conclusions du rapporteur. Ici l'accord de l'assemblée était très facile, car les éléments intransigeants de la droite n'avaient pas adhéré au congrès. Le rapport de M. Avolio et la discussion qui l'ont suivi, ont

été vivement commentés par tous les grands journaux d'Italie et la question a évidemment fait un grand pas en avant.

Cette réunion de Florence, si elle était d'accord sur le but élevé de la vie humaine, et l'urgent besoin d'améliorer les conditions morales et physiques de l'individu, s'est par contre séparée nettement en deux camps quand il s'agissait des procédés pour atteindre ce but. Les uns parmi lesquels nous citerons MM. Prezzolini, Assagioli, Nesi, Martire, Donati, Guidi, Pastorello manifestaient leurs convictions idéalistes, morales ou religieuses ; les autres, tels MM. et Mmes Michels, Berta, Maino, Borri, Bossi, se basent sur des données purement positivistes, qu'en sortira-t-il ? Pour le moment, on s'est contenté d'échanger des idées plutôt que de fixer des normes en matière éducative. On n'a écrit que la préface d'un livre à faire. Après une longue discussion, un comité donnant des garanties d'impartialité fut élu et on s'est dit au revoir à Milan en novembre 1911. Le succès de ces réunions est désormais assuré et leur utilité reconnue. Puissent-elles porter des fruits et avoir une influence sur la marche des idées et des choses.

M. S.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **La Société pédagogique genevoise** a tenu son assemblée générale ordinaire le 3 novembre 1910, sous la présidence de M. Edmond Martin. En ouvrant la séance, le président a adressé un souvenir ému à la mémoire du regretté Alfred Dupraz enlevé, après une longue maladie, à l'affection de sa famille et de ses collègues.

Ont été ensuite élus à l'unanimité, comme délégués au Comité central de la Société pédagogique romande, MM. Amédée Charvoz et Albert Dubois. M. Louis Groscurin ancien délégué, déclinait toute nouvelle candidature. MM. Louis Durand et Emile Paquin ont été élus comme suppléants.

M. William Rosier a été nommé par acclamation correspondant de *l'Éducateur* pour la période 1911-1914.

La Société pédagogique a entendu ensuite une très intéressante communication de Mlle A. Descœudres sur l'éducation des anormaux. Mlle Descœudres, qui est bien connue des lecteurs de *l'Éducateur* et qui s'est entièrement vouée à l'enseignement des enfants arriérés et anormaux, a exposé avec la plus grande précision et dans le détail quelles sont les méthodes et les procédés actuellement adoptés à l'étranger et à Genève pour l'éducation spéciale nécessaire à ces enfants déshérités. Ces méthodes sont, du reste, déduites de celles qu'emploie le

Dr Decroly, à Bruxelles, et sont utilisées également dans la classe de la Chaux-de-Fonds dirigée par M. Maire.

C'est la leçon de choses qui sert de centre à l'enseignement et c'est d'elle que dérivent tous les autres travaux. L'éducation des sens constitue une partie importante de l'enseignement des enfants anormaux. Dans ce but, toute sorte d'exercices sont pratiqués individuellement ou collectivement. Quant au travail abstrait, on l'aborde par la lecture qui consiste en une série d'exercices gradués conduisant du jeu à l'étude proprement dite, et par le calcul, aussi concret que possible et toujours basé sur l'intuition.

Les résultats obtenus sont difficiles à déterminer. Les textes de Binet, ainsi que des épreuves de mémoire, de jugement, de raisonnement, permettent néanmoins de noter les progrès accomplis. On peut constater, en tout cas, que beaucoup d'enfants, découragés dans les classes normales dont ils n'étaient que le rebut, prennent goût à l'étude dans la classe spéciale.

A la suite de cet exposé, M. le Dr Naville a indiqué quels sont les différents moyens employés pour la détermination du degré d'anomalie chez les écoliers. A Genève, les anormaux temporaires qui peuvent, après un séjour dans la classe spéciale, être versés à nouveau dans les écoles primaires, représentent le 15 ou le 20 % des anormaux. Pour d'autres sujets, une observation de tous les instants serait nécessaire et il faudrait, par conséquent, les hospitaliser.

Une nouvelle, encore, pour finir : la soirée annuelle de la Société pédagogique genevoise aura lieu le mercredi 25 janvier. *L'Étincelle*, de Pailleron, et Gaby, et une comédie en trois actes de Georges Thurner, figurent au programme. C'en est assez pour assurer le plein succès de cette fête.

NEUCHÂTEL. — Traitements. — *Le 16 novembre*, le Conseil général de Neuchâtel, par 23 voix contre 4, adoptait les propositions de la commission et, à l'unanimité, votait le décret consacrant les augmentations.

ARTICLE PREMIER du décret. — L'échelle des traitements (il s'agit des traitements initiaux) des instituteurs et des institutrices des classes primaires et frœbeliennes, est fixé comme suit :

Institutrices frœbeliennes, fr. 1500 ; de IV^e primaire, fr. 1590 ; de V^e, fr. 1620 ; de IV^e, fr. 1650 ; de III^e, fr. 1680 ; de II^e fr. 1770 ; de I^{re} fr. 1800 ; de Chaumont, fr. 1440.

Instituteurs de V^e primaire, fr. 2490 ; de IV^e, fr. 2520 ; de III^e, fr. 2550 ; de II^e, fr. 2640 ; de I^{re}, fr. 2670 ; de I^{re} supérieure fr. 2880.

ART. 2. — Indépendamment des traitements initiaux fixés à l'article précédent et de la haute paie à la charge de l'Etat, les instituteurs et les institutrices de la commune reçoivent une haute paie locale déterminée comme suit et qui existe déjà depuis l'année 1901 :

A partir de quatre ans de service, le traitement s'accroît annuellement pendant 10 ans consécutifs de fr. 30 pour les instituteurs et de fr. 20 pour les institutrices.

Le maximum de la haute paie locale est ainsi de fr. 300 pour les instituteurs et de fr. 200 pour les institutrices après 13 ans de services.

ART. 3. — La haute paie locale est servie par semestre, soit moitié à fin juin et moitié à fin décembre.

Le point de départ de la haute paie est le 1^{er} janvier de l'année dans laquelle le titulaire commence sa 4^{me} année d'enseignement dans la commune.

Toutefois, pour les titulaires qui ont plus de quatre ans de services dans la commune, le point de départ de la haute paie est le 1^{er} janvier de l'année qui suit celle durant laquelle ils ont été appelés dans la commune.

ART. 4. — L'arrêté du 9 décembre 1901 est rapporté.

ART. 5. — Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui déploiera ses effets dès le 1^{er} juillet 1910; il reçoit à cet effet les crédits nécessaires en augmentation du budget de 1910.

Ainsi le maximum atteint après 20 ans d'enseignement dans le canton, dont au moins 10 à Neuchâtel, sera — y compris l'ensemble des hautes paies communale, cantonale et fédérale (fr. 1200 pour les instituteurs, fr. 800 pour les institutrices) — de fr. 3870 pour l'instituteur de 1^{re} supérieure (Bâle fr. 4660; Zurich et Winterthour fr. 4600); de fr. 2600 pour l'institutrice de 1^{re} primaire (contre fr. 4150 à Winterthour et 4000 à Zurich).

Avant l'élévation des traitements, la ville de Neuchâtel occupait, dans le tableau des traitements du corps enseignant primaire suisse, le 18^{me} rang sur 20; elle était suivie par la Chaux-de-Fonds et le Locle. Par le vote de ces augmentations, Neuchâtel se retrouve en très bon rang dans ce tableau.

Le corps enseignant primaire et frœbelien de Neuchâtel-Serrières est profondément reconnaissant aux autorités communales et scolaires de la sympathie qu'elle lui ont témoignée à cette occasion. Ainsi encouragés, les instituteurs et les institutrices de Neuchâtel-Serrières poursuivront avec une fidélité au devoir, un dévouement et un enthousiasme toujours plus grands et toujours plus complets, leur œuvre d'éducateurs.

Si le corps enseignant est aussi reconnaissant à la Société pédagogique de Neuchâtel-Serrières de s'être chargée de l'organisation de ce mouvement de salaires, la plus grande part de sa gratitude s'en va au rapporteur déjà cité, M. F. Hoffmann, instituteur, qui a été l'artisan principal et le persévérant avocat de cette cause, dont le bon résultat est, pour une grande part, le fruit de son activité et de son dévouement!

En terminant, il nous reste un vœu à formuler: c'est que le bel exemple donné par les autorités communales de Neuchâtel soit bientôt suivi ailleurs.

H.-L. GÉDET.

VAUD. — **Enseignement secondaire. Brevets spéciaux.** — En exécution des dispositions du Règlement du 4 février 1910, sur l'obtention des brevets spéciaux, le Département de l'Instruction publique vient d'adopter toute une série de programmes, concernant: 1^o le brevet spécial d'anglais; 2^o le brevet spécial d'italien; 3^o le brevet spécial de dessin artistique et décoratif; 4^o le brevet spécial de dessin technique; 5^o le brevet spécial de musique vocale; 6^o le brevet spécial de calligraphie; 7^o le brevet spécial de gymnastique et 8^o le brevet spécial d'économie domestique et d'hygiène. Déjà avant avait paru le programme concernant le brevet de maîtresse secondaire.

Ainsi se trouve achevée et menée à bien la série des règlements, plans d'études et programmes découlant de la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire du 25 février 1908.

**** Retraites populaires.** — Tous les écoliers de la commune du Lieu viennent d'être affiliés à la Caisse des retraites populaires ensuite d'une décision du Conseil communal, accordant un subside annuel de 2 fr. à tous les enfants de 5 à 16 ans.

Cette décision toute récente est un bel exemple à suivre par nos communes vaudoises. Quelques-unes ont déjà donné le branle; puissent-elles avoir des imitatrices nombreuses!

**** Montreux.** — On a inauguré tout dernièrement le bâtiment scolaire que la Commune du Châtelard a fait édifier aux Avants, sous la direction de M. Bauer, architecte. Le nouveau bâtiment, d'un extérieur très coquet, pourra recevoir trois salles d'écoles. Il comprend en outre un appartement pour l'instituteur, un préau couvert pour la gymnastique et les dépendances nécessaires.

L'école des Avants, forte d'une trentaine d'élèves, a pris possession de ses locaux.

H. Gz.

**** Nécrologie.** — Mardi, 3 janvier, est décédé à l'âge de 60 ans, M. Auguste Delacrétaz, ancien instituteur à Lausanne. Originaire de Corbeyrier, M. Delacrétaz était né le 25 juin 1850; il avait obtenu, en 1869, son brevet d'instituteur primaire; il enseigna quelques années à Bière, puis il fut nommé à Lausanne. Il avait pris sa retraite le 1^{er} novembre 1903, après 34 ans de bons et loyaux services dans le canton.

**** Lausanne.** — On dit quelquefois que les républiques sont ingrates. Si elles ne peuvent récompenser le mérite avec une munificence royale, sachons reconnaître tout bon mouvement de reconnaissance à leur actif. La commune de Lausanne vient d'en donner un exemple digne d'imitation.

En application d'une décision de la Municipalité, en date du 23 décembre écoulé, les personnes suivantes, au service des écoles de Lausanne depuis plus de 30 ans, ont reçu une gratification spéciale, à titre de témoignage de satisfaction.

Ce sont: M. Emile Trolliet, contrôleur, 38 ans de services; Mmes Adèle Blanc-Porchet, institutrice, 35 ans; Rose Grandchamp-Jeanmonod, institutrice, 32 ans; Mlle Aimable Chappuis, institutrice, 30 1/2 ans; Mme Eugénie Belet-Chambaz, institutrice, 30 ans; Mme Hélène Druey, institutrice, 33 ans; Mme Adeline Deverin-Mayor, institutrice, 31 ans; Mme Rosine Reymond, maîtresse d'ouvrage, à Montherond, 48 ans de service.

La gratification accordée a été, sauf erreur, une somme de cent francs à chacun des destinataires. C'est équitable et démocratique. Nos félicitations aux jubilaires et à l'autorité communale lausannoise.

H. Gz.

Reçu: *Psychologie de l'enfant* et pédagogie expérimentale. Historique, problèmes, méthodes, développement mental, fatigue intellectuelle, par Dr Ed. Claparède, professeur à l'Université de Genève. Librairie Kündig, 1911.

Nous en reparlerons.

PARTIE PRATIQUE

Degré intermédiaire.

COMPOSITION

Notre fourneau de cuisine.

SOMMAIRE : Le fourneau de notre cuisine. Quatre parties : foyer, cendrier, four, bain-marie. Usages de ces diverses parties. Autre service rendu par notre fourneau.

Dans notre cuisine, nous avons un grand fourneau. Il se compose de différentes parties : le foyer, le cendrier, le four et le bain-marie.

Dans le foyer brûle le feu qu'on entretient avec du charbon de terre et qui sert à cuire nos aliments.

Le cendrier reçoit les cendres qui tombent du foyer. Lorsque maman veut faire un rôti, elle le met dans le four bien chaud.

Enfin l'eau chaude du bain-marie sert à laver la vaisselle, le linge ou le carreau de la cuisine.

Vous voyez donc que notre fourneau nous rend de grands services, sans compter qu'il chauffe d'une manière très suffisante la pièce où nous mangeons.

DICTÉE

La cheminée.

Dans les campagnes, on fait encore du feu à la cheminée, on y brûle des *bûches* de bois, des *souches*, des *sarments*, des *brindilles*. Le foyer est une *aire* de pierre ou de briques, sur laquelle on place les *chenets*. Il est *surmonté* d'une *hotte* en maçonnerie qui va rejoindre le tuyau qui monte à la toiture, et par lequel s'échappe la fumée et, il faut le dire aussi, la plus grande partie de la chaleur.

Expliquez les mots soulignés.

C. F.

Degré supérieur.

COMPOSITION

La houille.

SOMMAIRE. — Parler de la houille. Ce que c'est ; où on la trouve. Comment on l'extrait. Principaux services qu'elle nous rend.

La houille est un charbon minéral opaque, noir et brillant. Elle provient de forêts gigantesques qui couvraient la surface du globe avant la création de l'homme et dont les débris, accumulés sous les eaux et comprimés par les roches qui se sont déposées sur eux, ont éprouvé une décomposition particulière à la suite de laquelle ils ont acquis, avec le temps, l'aspect et les propriétés que nous voyons aujourd'hui.

C'est sous la terre, à plusieurs centaines de mètres de profondeur, que des ouvriers vont, au péril de leur vie, extraire des mines les énormes quantités de houille dont on se sert dans l'industrie.

La houille est devenue aujourd'hui tellement indispensable que, si elle venait

à manquer, la plupart des grandes industries s'en trouveraient mortellement atteintes.

Source principale de chaleur, de lumière et de force *motrice*, elle chauffe nos maisons et nos fabriques, fournit le gaz qui nous éclaire, sert à mettre en action nos machines, permet à nos navires de traverser les mers, malgré les tempêtes et les vents contraires, et fait franchir aux locomotives de nos chemins de fer les plus grandes distances, avec la plus grande rapidité.

Outre le gaz d'éclairage, on retire de la houille des résidus pour lesquels on a trouvé une multitude d'usages. Qui ne connaît le coke, résidu de la distillation de la houille, le goudron qui nous donne des essences, des vernis, des parfums, des médicaments et de magnifiques couleurs ? Tout a été utilisé dans ce précieux combustible, et son importance est telle qu'on peut dire d'un pays que son industrie et son commerce sont en raison directe du nombre de tonnes de houille qu'il consomme chaque année. C. F.

DICTÉES

La houille.

On tire la houille du *sein* de la terre par de grands puits, larges et profonds qu'on appelle puits de *mines*. Vous savez qu'on appelle généralement mines toutes les *cavités* creusées dans la terre pour en extraire les minéraux. Il y a des mines qui atteignent jusqu'à cinq et six cents mètres de profondeur. Chaque jour des *milliers* d'hommes descendent dans *ces* mines au péril de leur vie. Là ils se répandent dans des *galeries* qui y sont tracées comme des rues et à coups de pic et de pioche, ils détachent le charbon qui forme les *parois* de la galerie. Ils le brouettent ensuite jusqu'au bas des puits, et le versent dans un tonneau que l'on monte quand il est rempli. Ayons pour eux une grande reconnaissance, car pour extraire le charbon qui nous est si utile, les mineurs sont exposés aux plus grands dangers.

(*Mme Pape-Carpentier.*)

C. F.

Une épicerie de village.

Près du *tilleul*, au fond de la *placette*, on pouvait lire, écrit en lettres blanches sur une *enseigne* bleue : Gustave Crenuz. Mercerie. Epicerie. Et, un peu en dessous, mais en lettres noires : Outils aratoires.

On la reconnaissait aussi cette *épicerie*, à une large fenêtre, garnie d'*écheveaux* de laine *multicolore*, d'indiennes écarlates, d'éponges suspendues à une ficelle. Une réclame, collée en plein la vitre, recommandait chaleureusement le *cacao Sprungli*... En suivant un *corridor* où flottait une *odeur violente de café torréfié*, on arrivait au magasin.

L'essai de la pompe à incendie.

Depuis toujours, au matin de l'*Ascension*, la pompe était tirée de son *hangar* par des bras nerveux. Des commandements compliqués retentissaient. On s'alignait. On se numérotait et le soleil, heureux de l'*aubaine*, se mirait aux *cimiers* resplendissants des casques. Sur un signe, les tuyaux déroulés et vissés, se tordaient sous la pression de l'eau, tels des serpents mutilés, et un jet s'élançait à l'assaut d'un bâtiment abandonné, lutinait les fenêtres, fouettait les parois, fus-

ageait les tuiles et puis, pour montrer sa force, montait bien haut dans l'espace qu'il rayait d'un *arc-en-ciel* d'écume blanche. Les gosses trouvaient ça beau. Alors pour les associer à la fête, le *porte-jet* leur envoyait une ondée dans les *tibias* ou culbutait un chat en *maraude* qui fuyait éperdu, la queue en révolte, au travers des choux.

(Ces deux dictées sont tirées de *La Moisson est grande*, de Benjamin Vallotton.)

Expliquer et faire apprendre les mots soulignés.

Conjuguer les verbes visser, mutiler, lutiner, fouetter, fustiger, rayer, associer, défier.

A. COURVOISIER.

Au-dessus de Linththal.

Les rochers qui se dressent sur les flancs de la vallée se rapprochent tout à coup, et la ferment par un amphithéâtre coupé d'une gorge étroite, où l'on devine bien que la Linth se fraie un passage, mais où l'on ne comprend guère qu'il puisse y en avoir un pour les hommes. Nul doute que le Thierfeld, ainsi s'appelle cette dernière prairie, n'ait été réellement la fin du monde pour les premiers pionniers qui ont conquis à l'agriculture le pays de Glaris, et qui sait combien il a fallu de générations et d'efforts répétés pour atteindre aux forêts et aux pâturages que l'on pouvait soupçonner par delà ! Quel dommage que l'on n'ait pas l'histoire exacte et minutieuse de l'une au moins des grandes vallées alpines, et que l'on ne puisse pas suivre le flot civilisateur, le flot humain, la remontant de défilé en défilé ! Que d'émigrations pénibles ! que d'établissements précaires ! que de Colombes obscurs allant à la recherche non d'un monde, mais d'une pelouse pour nourrir un homme de plus ! Le trop plein de la population des Alpes se déverse maintenant sur l'étranger ; jadis on se faisait place sur les lieux mêmes, en poussant plus avant.

(Eugène Rambert, *Linththal et les Clarides*, p. 11 et 12.)

1. Sens des mots : amphithéâtre, pionnier, génération, minutieux, civilisateur, précaire.

2. Expressions à retenir : se frayer un passage ; par delà ; pousser plus avant.

3. Qu'est ce qu'un « Colomb obscur » ?

4. Orthographe d'usage : flanc, rapprocher, amphithéâtre, pionnier, conquis, atteindre, soupçonner, delà, dommage, exact, minutieux, précaire.

5. Orthographe relative.

6. Participe présent : remontant, allant, poussant.

7. Ponctuation : point exclamatif.

8. Séparer les propositions des trois premières phrases ; pronom relatif qui ; le mot que : que pronom relatif ; que conjonction ; que exclamatif.

9. On ne comprend guère qu'il *puisse* y avoir un passage. Nul doute que cette prairie n'*ait* été la fin du monde. Quel dommage que l'on n'*ait* pas l'histoire d'une vallée alpine et que l'on ne *puisse* pas suivre le flot civilisateur !

Pourquoi les verbes *ait* et *puisse* sont-ils au subjonctif ? Conjuguer la troisième phrase à toutes les personnes du subjonctif présent.

(Alb. C.)

Lettre à un ami qui n'a pas d'ordre.

Cher ami,

L'ordre n'est pas une de tes qualités. Je le regrette infiniment, car c'est une habitude qui rend de grands services et évite bien des ennuis. L'ordre intellectuel, l'ordre matériel, l'ordre moral, voilà de quoi faciliter la vie, et permettre de réussir. Prendre l'habitude de mettre chaque chose à sa place fait gagner du temps. Il faut aussi savoir mettre de l'ordre dans sa conduite, dans ses actes et dans ses volontés. Il faut de l'ordre pour vendre et acheter : c'est une condition nécessaire pour la réussite d'un commerce, d'une entreprise et du travail en général.

Acquiers donc cette habitude, utile et indispensable ; elle te rendra de grands services et l'évitera de désagréables surprises.

Reçois, cher ami, avec les marques de mon vif intérêt, l'assurance de mes plus affectueuses salutations.

Ton dévoué,

JULIEN.

INSTRUCTION CIVIQUE

Pourquoi deux Chambres législatives ?

A propos de l'utilité de deux chambres indépendantes, voici une plaisante anecdote :

Un soir, l'Américain Thomas Jefferson, partisan d'une chambre unique, est invité à dîner chez l'illustre fondateur de la grande république américaine, Georges Washington, qui, lui, voulait deux assemblées.

Le thé servi, au moment où Jefferson allait verser dans sa soucoupe une partie du breuvage bouillant, Washington lui arrête le bras :

— Qu'alliez-vous faire ? lui dit-il.

— Mais, répond l'autre, je vais verser une partie de mon thé dans ma soucoupe, pour le faire refroidir ; je ne puis songer à l'avaler bouillant.

— Deux tasses vous sont donc nécessaires, car, dans ce cas, votre soucoupe vous sert de seconde tasse ; vous ne pouvez, sans risques, boire votre thé dans la première ?

— Dame, sans doute, répond Jefferson, de plus en plus étonné ; c'est le moyen de ne pas me brûler...

— Eh bien ! réplique Washington, c'est pour une même raison que nous voulons deux chambres. La prudence la plus élémentaire défend de faire avaler au peuple une loi qui sort toute bouillante des délibérations passionnées de nos députés. Il faut qu'elle ait le temps de se refroidir en passant par le Sénat.

Avec cette anecdote, faire comprendre aussi le système des trois débats. On n'avale pas ordinairement une tasse de thé en une seule gorgée !

Eug. MOXOD

CALCUL ORAL

Moyennes, mélanges, partages.

1. Un jour de marché, le quintal de foin s'est vendu de fr. 4,80 à fr. 5,70. Quel était le prix moyen ?
(Fr. 10,50 : 2 = fr. 5,25.)
2. Quelle a été la température moyenne d'une journée où l'on a noté : matin, 8 $\frac{1}{2}^{\circ}$; midi 16 $^{\circ}$ et soir 7 $^{\circ}$?
(31,5 $^{\circ}$: 3 = 10 $\frac{1}{2}^{\circ}$)
3. Un piéton a marché pendant 3 heures et a parcouru 5 km. pendant la première heure, 4,9 km. pendant la deuxième, et 4 $\frac{1}{2}$ km. pendant la troisième. Quelle est la distance parcourue en moyenne par heure ?
(14,4 km. : 3 = 4,8 km.)
4. Un ménage a consommé pendant un mois 37 m³ de gaz et 28 m³ le mois suivant. Quelle est la dépense moyenne par mois, le m³ de gaz étant compté à fr. 0,20 ?
(65 m³ \times 0,20 : 2 = fr. 6,50.)
5. 1 hl. de froment pèse, suivant l'espèce et l'année de 72 kg. à 81 kg. Quel est le poids moyen ?
(153 kg. : 2 = 76 $\frac{1}{2}$ kg.)
6. Une ménagère fait sa provision annuelle de pommes de terre, savoir : 2 q. de pommes de terre rouges qu'elle paye fr. 7,80 le q. et 1 q. de pommes de terre magnum valant fr. 6,90. Quel est le prix moyen du q ?
(fr. 22,50 : 3 = fr. 7,50.)
7. On mélange 3 hl. de vin à fr. 0,50 le l. avec 2 hl. d'un autre vin valant fr. 0,75 le l. Quel est le prix d'un hl. du mélange ?
(fr. 300 : 5 = fr. 60.)
8. Une *channe* pèse 1 $\frac{1}{2}$ kg. ; le métal qui la compose comprend 5 parties d'étain et 1 partie de plomb. Combien y a-t-il de chacun de ces métaux ?
(Plomb = $\frac{1}{4}$ kg. ; étain = 1 $\frac{1}{4}$ kg.)
9. 5 kg. de tabac valant fr. 3,60 le kg. sont mélangés avec 10 kg. d'une autre sorte valant fr. 4,80 le kg. Que vaut le kg. du mélange ?
(fr. 66 : 15 = fr. 4,40.)
10. Deux ouvriers ont à se partager un gain de fr. 54. Le premier a fait 7 journées, le deuxième 5. Que revient-il à chacun ?
(fr. 54 : 12 = fr. 4,50 par jour ; fr. 31,50 et fr. 22,50.)
11. On doit partager fr. 840 entre trois personnes, de manière que la 1^{re} en ait le $\frac{1}{4}$, la 2^{me} $\frac{1}{3}$ et la 3^{me} le reste. Que revient-il à cette dernière ?
($\frac{5}{12}$ de fr. 840 = fr. 350.)
12. Pour se relier, deux communes ont construit une route qui leur coûte fr. 19500 ; elles payent cette somme proportionnellement au nombre de leurs habitants. Que payera chacune, l'une comptant 900 habitants et l'autre 600 ?
(fr. 7800 et 11700.)
13. Deux volumes coûtent ensemble fr. 13. L'un coûte fr. 3 $\frac{1}{2}$ de plus que l'autre. Quel est le prix de chacun ?
(L'un coûte fr. 13 — fr. 3 $\frac{1}{2}$ = fr. 9,50 : 2 = fr. 4,75.)
(L'autre coûte fr. 4,75 + fr. 3 $\frac{1}{2}$ = fr. 7,75.)
14. Paul et Pierre ont à se partager fr. 600 de façon que Paul ait le double plus fr. 30 de plus que Pierre. Quelle est la part de chacun ?
(3 parts = fr. 600 — 30 = fr. 570. Pierre 1 part = fr. 570 : 3 = fr. 190.)
(Paul 2 \times fr. 190 + fr. 30 = fr. 410.)

J. S. et E. B.

COMPTABILITÉ

Texte contenu dans la facture.

FABRIQUE DE CHOCOLAT

CH. CAILLER

CH. CAILLER

A BROC

Monsieur Auguste Larpin, à Nyon

DOIT

les marchandises ci-après expédiées par chemin de fer en port dû. Escompte 4 % au comptant.

Exportation. Broc (Suisse), le 30 septembre 1910.

C. C. N°	N° d'ordre des qual.	Quantités	Désignations	Prix de l'unité	F. C.
2816	32	Kg. 17 1/2	Chocolat économique	2.—	35.—
	1	» 15	» ménage	1,65	24,75
	132	» 5	» économique	2,50	12,50
	43	» 5	» bonne qualité	2,30	11,50
	143	» 5	» »	2,80	14,—
	61	» 5	» santé	2,60	13,—
	161	» 8	» vanillé	3,20	25,60
2817	45	Paq. 30	» santé mi-fin	—,80	24.—
	956	» 3	» diabolins	3,40	10,20
	»	Kg. 2 1/2	» vanil-fin	5,—	12,50
	585	Boites 3	» petites croquettes	—,75	2,25
	588	» 6	» moyennes croquet.	1,25	7,50
	589	» 3	» » » vanillé	1,40	4,20
	244	Kg. 5	Cacao fin	4,20	21,—
	274	» 5	Cacao ordinaire	3,20	16,—
				Total	234,—
				Escompte 4 %	9,35
				Net	224,65

L. PELET.

Degré supérieur et cours complémentaires.

NOTRE PAYS

Leçon X. — Le patriotisme.

1° Nous avons passé en revue les principales institutions politiques et sociales de notre pays ; marqué les progrès accomplis vers la liberté, l'égalité et la fraternité ; signalé le rôle important que joua et que joue encore, au milieu de nations prospères et puissantes, notre petite Patrie suisse.

Nous avons le sentiment qu'elle mérite notre amour, qu'elle a le droit d'exiger de nous son maintien et sa prospérité, que les droits dont elle nous permet de jouir nous obligent à l'accomplissement fidèle de nos devoirs envers elle. Nous aimons le sol où vécurent et luttèrent nos ancêtres, à cause de ses beautés

naturelles, à cause de ses souvenirs sans nombre qui s'attachent à ses sites, à ses villes et à ses villages. Nous aimons ceux qui ont donné de leur temps, de leur savoir, de leur peine et de leur sang pour le bien de leurs concitoyens. Nous sommes des *patriotes*.

2^o Cependant nous ne sommes pas des *chauvins* c'est-à-dire que notre amour pour notre patrie ne nous aveugle pas au point de nous faire oublier les *fautes* commises par nos ancêtres (service mercenaire, guerres civiles, luttes religieuses), les *imperfections de nos institutions* et surtout le manque d'*indépendance* de beaucoup de citoyens se disant indépendants (peur « du qu'en dira-t-on ? » esprit moutonnier) le *manque de volonté*, les ravages de certaines passions (alcoolisme et amour de l'argent).

Notre amour pour la patrie ne nous empêche pas de voir que nous avons besoin des autres patries et des citoyens d'autres pays.

Nos savants étudient à Paris ou en Allemagne. Nos artistes se perfectionnent à l'étranger. Il y a des Suisses dans tous les pays du monde, qui non seulement y gagnent leur vie, mais y recueillent des idées dont leur pays profitera un jour ou l'autre. Notre Code civil, nos lois sont bien souvent influencés par des lois faites à l'étranger. Un patriotisme qui pousserait les citoyens suisses à se *moquer* de l'étranger, à *mépriser* les autres patries, serait un patriotisme jaloux, malade : du *chauvinisme* qu'il faut chasser comme une infirmité de l'esprit personnel et public.

3^o Nous n'avons pas le droit d'être *orgueilleux* et de dire : Il n'y en a point comme nous et c'est grâce à nous que la Suisse est une patrie modèle.

Nous devons les progrès de notre pays à sa *situation géographique spéciale* qui nous a préservés de bien des invasions et de bien des désastres ; nous les devons aussi aux *circonstances historiques* que nous n'avons pas arrangées nous-mêmes. Le véritable patriotisme inspire aux citoyens suisses un vif sentiment de reconnaissance et d'amour, non une pensée d'orgueil et de vanité.

4^o Si nous savons voir nos défauts et découvrir les qualités des autres peuples ; si nous avons le sentiment que nous avons besoin d'eux autant et plus qu'ils ont besoin de nous ; si nous estimons qu'un patriotisme orgueilleux est un malheur ; nous ne sommes cependant pas de ceux qui disent : Plus de patrie ; notre Patrie c'est la Terre entière. Sans doute, nous devons faire disparaître la guerre entre les patries. Mais la patrie, c'est une grande famille. Or la paix peut régner entre deux familles sans que ces familles cessent d'habiter des maisons différentes, de se nourrir et de vivre d'une manière différente. Pour que la grande Patrie humaine, internationale, soit heureuse, il faut que chaque patrie nationale fasse tout son devoir, réalise le but qui lui est assigné, apporte aux autres les bienfaits et les expériences qui lui sont propres. Le jour où notre patrie ferait du mal aux autres patries, elle devrait se corriger ou disparaître et notre devoir serait de la ramener dans le chemin normal.

5^o Quel est le rôle de la Suisse ? Dans le vaste ensemble des peuples de la terre, appelés à vivre en bonne harmonie, quel est l'expérience que nous devons faire et communiquer aux autres ?

Nous sommes une république où chaque citoyen a son mot à dire, son influence à exercer.

Et notre patrie, qui prospère et vit en paix, a résolu ce difficile problème : elle a uni dans un même sentiment, dans un même idéal des hommes de langues, de races, de religions différentes. Partout ailleurs ces différences amènent la discorde, la haine, le massacre ou la guerre. En Suisse, elles sont une cause de progrès.

Notre contribution au progrès international est donc, en somme celle-ci : Une démocratie est possible ; l'union entre les citoyens de tendances opposées est possible ; mais il faut pour cela une longue éducation des citoyens, l'instruction largement répandue ; il est nécessaire que les chefs méritent pleinement la confiance des électeurs et que ces électeurs offrent certaines garanties de solidité morale et de fidélité au devoir. Si notre patrie montre aux autres patries la réalisation toujours plus parfaite de cet idéal, elle n'aura pas failli à sa mission et renié son passé. A nous de l'y aider dans la mesure de nos forces.

QUESTIONS. — 1^o Quels ont été, en Suisse, les bons effets du vrai patriotisme ?

2^o Comment la situation géographique de notre pays nous a-t-elle préservés d'invasions dévastatrices ? Quels pays ont été souvent ravagés par le passage d'armées étrangères ?

3^o Qu'est-ce que le peuple grec, le peuple juif, le peuple romain, par exemple, ont apporté à l'humanité ? Que leur devons-nous de spécial ?

4^o Quels sont les grands patriotes qui ont été accusés injustement par leurs concitoyens de faire du tort et de vouloir du mal à leur pays ? L. S. P.

Classes primaires supérieures.

COMPOSITION

La peur, de Guy de Maupassant.

(Analyse littéraire)

SOMMAIRE. — I. Présenter très succinctement l'auteur ; montrer son style descriptif, net, transparent, « photographique » ; la lecture de ses livres est peu recommandable, à cause de leur pessimisme, de l'impression de découragement, de tristesse qu'ils laissent.

II. Résumer brièvement le récit en faisant ressortir tout ce qui concourt à produire le sentiment de la peur, de cette peur qui se communique du paysan ignorant et superstitieux au spectateur intelligent et instruit, les subjugue, les vainc, les laisse crispés dans un affollement indicible jusqu'au jour : l'orage, le vieillard au fusil, les gaillards armés de haches, les femmes à genoux et surtout le chien « presque aveugle et moustachu » un de ces chiens qui ressemblent à des gens qu'on connaît.

III. Impression que laisse ce morceau, qui tient le lecteur suspendu, palpitant jusqu'à la dernière syllabe. Chercher la cause de cette peur du forestier dans sa superstition, sa croyance aux esprits qui reviennent, puis dans le remords que lui cause son crime. Si le récit est impressif, c'est à cause des qualités du style de Maupassant.

(Anthologie scolaire, de Dupraz et Bonjour, p. 136.)

Blanche MAYOR.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Un poste de maître de mathématiques au **Collège scientifique cantonal** est mis au concours.

Traitement annuel 4200 fr. pour 25 heures hebdomadaires.

Adresser les inscriptions, avec un *curriculum vitae*, au Département de l'instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 15 février 1911, à 6 heures du soir.

ÉCOLES NORMALES

Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille.

1^o Examen préliminaire : du **22** au **28** mars.

2^o Examen final : du **20** au **28** mars.

3^o Examen en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille : les **20**, **21** et **22** mars.

Les aspirants et aspirantes, **non élèves des Ecoles normales**, doivent s'adresser, par écrit, au Département de l'instruction publique, 2^{me} service avant le **11 mars**, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Demander **règlement et horaire** à la Direction.

Lausanne, le 15 janvier 1911.

ÉCOLES NORMALES

Examens d'admission.

a) Pour la **IV^e classe des garçons**, les jeudi et vendredi 30 et 31 mars.

b) Pour la **III^e classe des jeunes filles**, les vendredi 31 mars et 1^{er} avril ;

c) Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines et travaux à l'aiguille), les 20 et 21 avril.

Ces examens commenceront chaque jour à **9 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent les subir doivent s'annoncer au Directeur **avant le 18 mars prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine) ;

b) Un certificat de vaccination ;

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Conditions d'admission : Être âgé de 16 ans au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre, être exempt d'infirmités préjudiciables aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**.

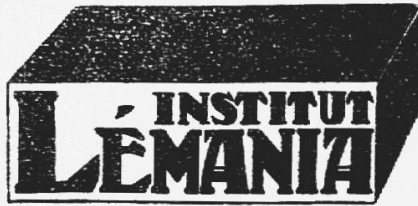
Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 15 janvier 1911.

La Direction.

Au mois de mai 1911, aura lieu, à Lausanne, une session d'examens en obtention du **brevet de maîtresse secondaire** et des **brevets pour enseignements spéciaux** prévus par l'art. 82 B de la loi sur l'instruction publique secondaire, — anglais, italien, comptabilité, sciences commerciales, sténo-dactylographie, dessin artistique, dessin technique, musique vocale, calligraphie, gymnastique, économie domestique.

Les personnes qui ont l'intention de subir l'un ou l'autre de ces examens peuvent s'adresser au Département de l'instruction publique 2^{me} service, qui enverra le règlement et les programmes détaillés.



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),
à la **Maturité fédérale**
et au **Polytechnicum fédéral**.

200 élèves en 2 ans

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

**Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.
Coassurance de l'invalidité.**

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Assurance de risque de guerre sans surprime. — Police universelle

Excédent total disponible plus de fr. 14.939.000.

Fonds total plus de fr. 112.938.000. Assurances en cours plus de fr. 226.005.000

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande**, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer **à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit!** La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖBEL, BASEL

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

Systemes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPPA successeur
GENÈVE

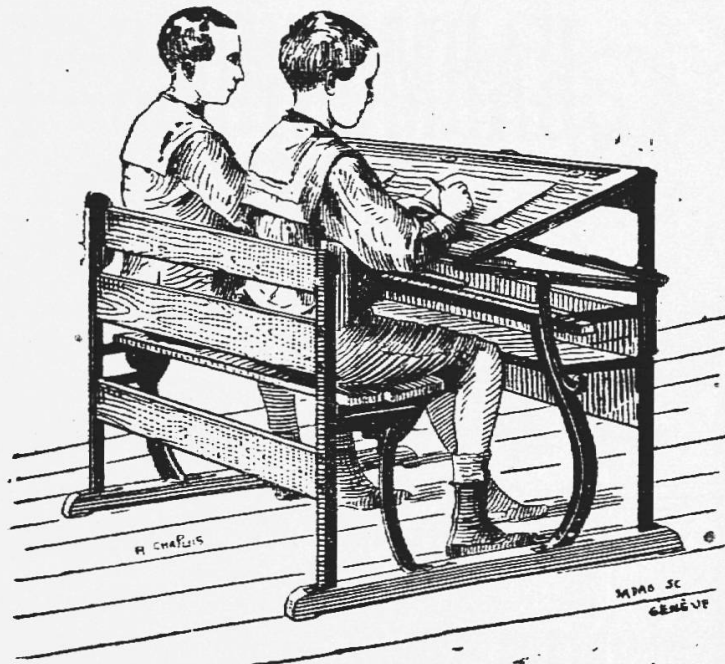
Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

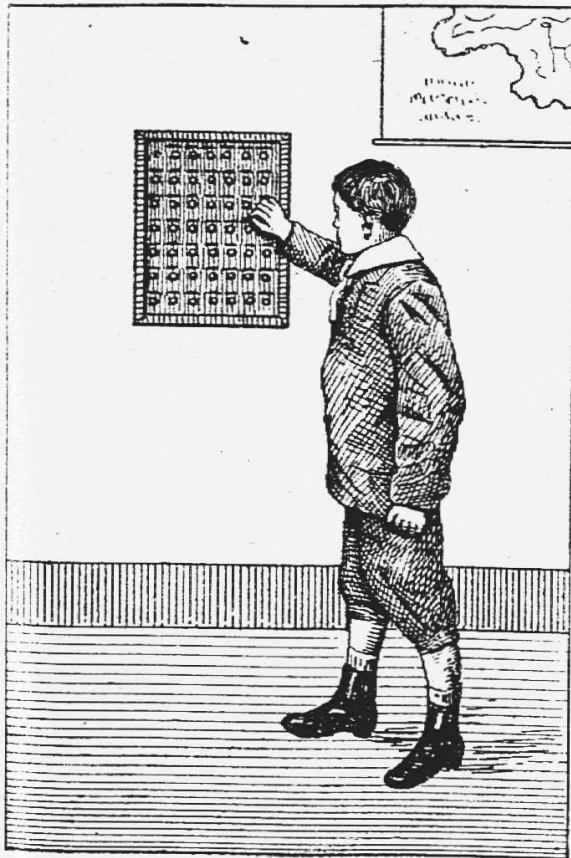
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les
tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

Recommandé
aux autorités scolaires.

Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.

Prix du coffre-fort : 65 francs.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

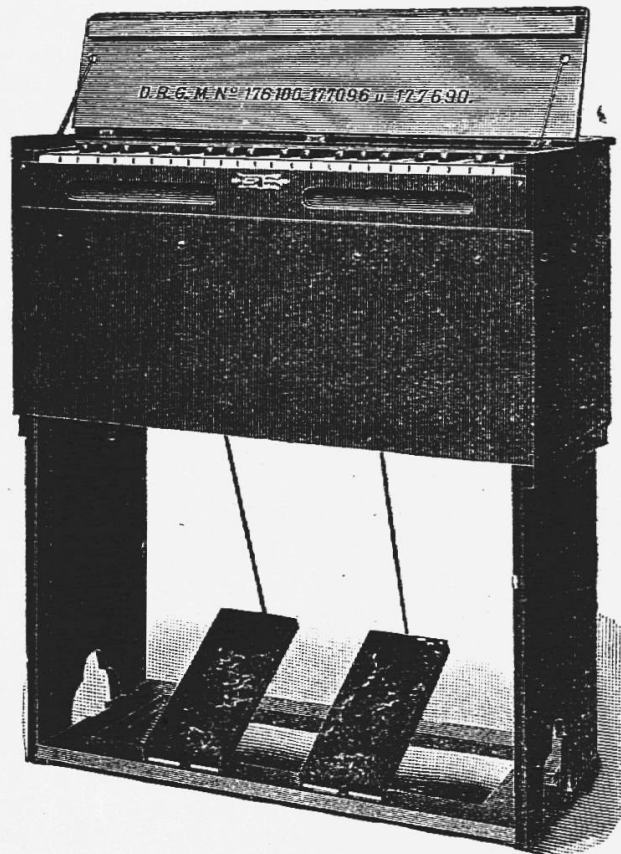
Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes **l'Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S.A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVII^{me} ANNÉE. — N° 4

LAUSANNE — 28 Janvier 1911.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REQUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



AVIS DE LA GÉRANCE

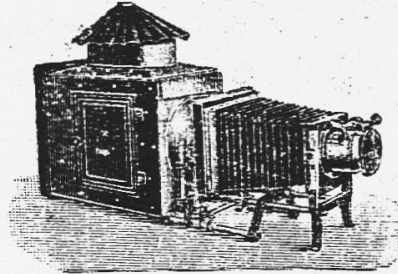
Nous prions instamment tous nos abonnés de bien vouloir verser le montant de leur abonnement pour 1911, par fr. 5.— au compte de chèques postaux N° II 125, d'ici au 10 février. Chacun devrait profiter de ce mode de payement facile, commode et économique.

Le Gérant : C. PERRET.

R. Spörri, Opticien

— Bienne —

recommande son stock permanent



D'APPAREILS DE PROJECTIONS

pour écoles, sociétés et conférenciers. — Spécialité : **Installations complètes pour écoles à prix très modérés.**

Lampes et Rhéostats électriques, lampes et producteurs d'acétylène, toiles de projection, ainsi que toutes les fournitures. Très grand choix en vues de projections, pour l'enseignement de la géographie, sciences naturelles, etc.

Devis et catalogues à disposition.

H 15 40 U

ECOLE NOUVELLE DU CANTON DE NEUCHÂTEL ET INSTITUTION COMMERCIALE

P. MAYOR-MULLER

BOUDRY

Etablissement international pour jeunes gens.

— *La plus importante des institutions scolaires privées du Canton de Neuchâtel.* —

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1910, les cours de l'institution ont été suivis par 104 élèves internes.

Deux écoles, complètement indépendantes, l'une pour les enfants de 8 à 15 ans, l'autre pour les jeunes gens de 15 à 19 ans.

13 professeurs diplômés, dames et messieurs.

Institution primaire, secondaire et commerciale.

Préparation rapide à tous les examens. Etude approfondie des langues modernes (français, allemand, anglais, italien, espagnol), et des branches artistiques. Education morale très soignée. Pratique de tous les sports.

Demander prospectus, références et horaire des cours au

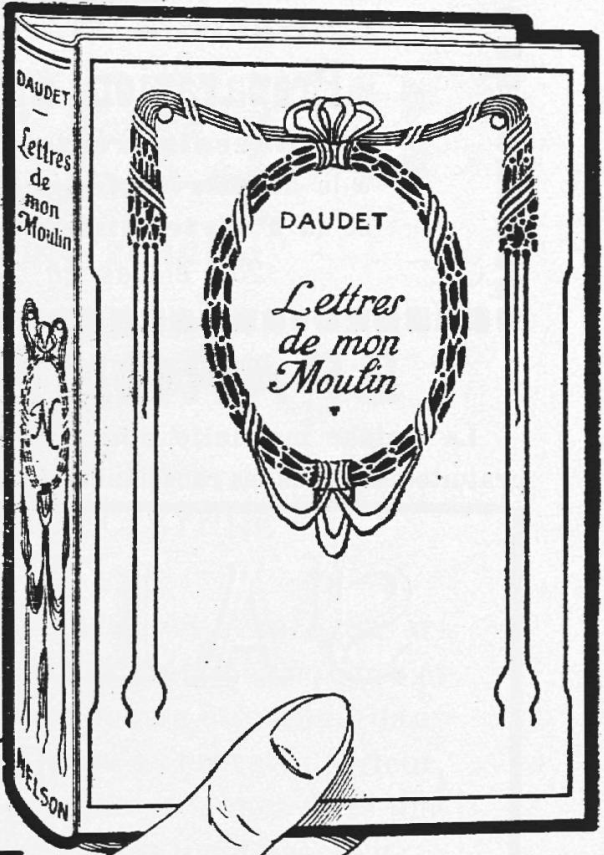
Propriétaire-Directeur : **Paul Mayor-Muller, professeur.**

Librairie PAYOT & C^{ie}, — Lausanne

COLLECTION NELSON. — Chefs-d'œuvre de la littérature. Format commode.
Belle reliure en toile. Prix 1 fr. 25 le volume.

Déjà parus :

- Peau de Chagrin, Le Curé de Tours,** par *Balzac*. Introduction par *Henri Mazel*.
- Campagne de Russie,** par le Général C^{te} *Napoleón de Ségur*. Introduction par feu le vicomte *J. de Vogüé* de l'Académie française.
- Introduction à la Vie dévote,** par *S. François de Sales*. Introduction par *Henry Bordeaux*.
- Lettres de mon Moulin.** *Alphonse Daudet*. Introduction, par *Charles Sarolea*.
- Morts qui parlent.** par le V^{te} *E.-M. de Gué*. Introduction par *Victor Giraud*.
- Oncle et mon Curé,** par *Jean de la Fontaine*. Introduction par *Mme Félix-Faure Goyau*.
- La Karénine,** par *Léon Tolstoï*. Introduction, par *Emile Faguet* de l'Académie française. Deux volumes.
- Le roman intime,** par *Arthur Lévy*. Introduction, par *François Coppée*.
- Français de mon temps,** par le V^{te} *D'Avenel*. Introduction, par *Charles Sarolea*.
- Requevillard,** par *Henry Bordeaux*. Introduction, par *Firmin Roz*.
- Recueils choisis,** par *Maurice Maeterlinck*. Introduction, par *Mme Georgette Leblanc*.
- Comte Kostia,** par *Victor Cherbuliez*. Introduction, par *M. Willette*.



1.25 le volume
RELIURE "NELSON"

Pour paraître en 1911 :

- Anthologie des Poètes anglais.** Intr., par *Ch. Sarolea*.
- Disciple,** par *Paul Bourget*. Introduction, par *Th. de Wyzewa*.
- Mariages de Paris,** par *Edmond de Goncourt*.

- La Pucelle de France,** par *Andrew Lang*. Introduction, par *Mme Félix-Faure-Goyau*.
- La série paraîtra à raison de deux volumes par mois.

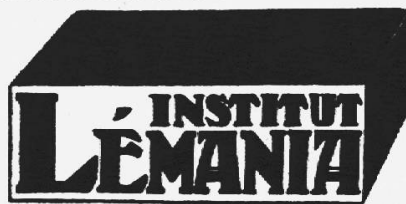
FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Funèbres Lausanne.



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),

à la **Maturité fédérale**

et au **Polytechnicum fédéral.**

200 élèves en 2 ans, 95% de succès

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fourni gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

SALUT

CORDIAL

à MM. les Instituteurs de la

S. P. V.

10

0

AU COMPTANT

sans aucune majoration

0

sur nos prix chiffres connus.

VÊTEMENTS

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE